COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

ENCADRES ROUGES : MODIFICATIONS DEPOSEES A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE

Dossier n° 2027

Version du (enquête complémentaire) 21.11.2025

PLAREL **LAUSANNE**

Approuvé par la Municipalité
Corsier-sur-Vevey, le 26.05.2025 et le
Syndique Secrétaire
A. Rouge B. Demierre

Soumis à l'enquête publique du 28.05 au 26.06.2025
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du au
Au nom de la Municipalité
Syndique Secrétaire
A. Rouge B. Demierre

Adopté par le Conseil communal
Corsier-sur-Vevey, le
Président Secrétaire

Approuvé par le Département
compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Permètre du plan d'affectation du village

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT B
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT C
- Zone d'habitation de forte densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif - art. 1 RLVLFo
- Autres zones superposées : Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif - art. 1 LVLFo

Contenus superposés

- Parcelles concernées par la disponibilité des terrains à bâtir - art. 52 LATC
- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Espace réservé aux eaux - OEaux art. 41 a
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT A

Restriction de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limites des constructions nouvelles
- Limites des constructions radiées
- Limites forestières statiques en zone à bâtir - art. 24 LVLFo
- Distances par rapport à la forêt - bande inconstructible depuis la limite forestière statique

Eléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- MH Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire, objets classés MH
- INV Monuments culturels : objets inscrits à l'INV
- Sites pollués
- Sites pollués concernés par un changement d'affectation
- Périmètre de consultation OFAM

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE

Echelle 1/1'000

BF n° 73 : Modification de la limite des constructions pour contourner les bâtiments ECA n° 709 et 929.

BF n° 1326 : 255 m² de zone de verdure 15 LAT A passent à la zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT A

Région archéologique : Ajout du numéro d'identification.

343/301

Sous le Mont

Gâlatry

Cure d'Attalens

Champ de Ban

Les Terreaux

Chantemerle

COMMUNE DE VEVEY

Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies par le bureau GEO SOLUTIONS ingénieurs SA à Vevey. Commande du 06 mars 2025

Base cadastrale authentifiée par M. Nicolas Borgeaud, géomètre breveté à Vevey, le 23 MAI 2025 Signature :